



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, Directeur général de la susdite municipalité, QUE:-

ADOPTION DU BUDGET 2020 et du PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

QU' en conformité des dispositions de l'article 954 et 953.1 du Code municipal, le Conseil municipal adoptera le budget 2020 ainsi que le programme triennal d'immobilisations lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le **MERCREDI, 11 DÉCEMBRE 2019, à 19 heures 30, au Centre culturel situé au 86, rue Archambault à Saint-Jean-de-Matha.**

QUE : les délibérations du Conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget 2020 et sur le programme triennal d'immobilisation.

DONNÉ À SAINT JEAN DE MATHA CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.

Directeur général